PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°28 - publié le 26 février 2020

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 14

REUNION DU 25/02/2020

Présidence : M. Jean-Marie PION.
Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY
e-mail : reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

RAPPEL

- ***Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :***

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 52

Match n° 21492135, Union Sportive Portes Hautes Cévennes 2 / Pierrelatte 2, Seniors D4, poule F du 16/02/2020

Réserve d'après match posée par la capitaine Union sportive Portes Hautes Cévennes2 Pierrelatte 2.
La commission des règlements prend note de cette réserve et transmet le dossier à la commission de discipline.

DOSSIER N° 53

Match n° 22148366, Bourg les Valence FC1 / Portes Hautes Cévennes 1, Coupe U.15 Quintin, 2ème tour, du 22/02/2020

Réserve d'après match posée par le responsable CROZE Noël de Portes Hautes Cévennes dite recevable concernant le match de coupe U.15 JP Quintin cité ci-dessus.

Conformément au règlement article 28, en cas d'égalité entre deux équipes à l'issue du temps règlementaire, une séance de tirs au but (5) sans passer par les prolongations.

La commission des règlements dit match à rejouer avec un arbitre officiel.
Dossier en instance match vétérans FC Annonay / Chateauneuf de Galaure.

Jean-Marie PION Gérard GIRY

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations

PROCÈS-VERBAL N°21

REUNION du 20 et 24 Février 2020

Président : DJEDOU Djamel
Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

APPEL A CANDIDATURE : Les Clubs désirant proposer leurs installations pour les parties finales des différents championnats, pour la fin de saison, sont priés de se faire connaitre, en envoyant un mail sur la boite mail « compétitions séniors », et faire acte de candidature.

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**
En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes modifications devront respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

2. Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de change mentd'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FRAIS DES ARBITRES

1/8 de Finales COUPES René GIRAUD & Xavier BOUVIER

L'Arbitre Central et l'Assistant n°1 sont réglés par le club recevant et l'Assistant n°2 par le club visiteur.

FMI

IMPORTANT FMI : Penser à échanger les mots de passe et les identifiants, avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entrainer des retraits de points.

CHAMPIONNAT D5 MODALITES D'ACCESSION

CHAMPIONNAT D5 EN 2 PHASES :

Pour la seconde phase les poules seront composées, des 3 premières équipes de chaque poule de la première phase, ainsi que les X meilleurs 4ème, pour former 12 poules de 6 équipes.
Les autres équipes restantes de D5 disputeront le challenge D5(X poules de X équipes)

A l'issue de la seconde phase, les premiers de chaque poule accéderont au niveau D4 (en cas de désistement ou d'impossibilité d'une équipe finissant 1ère de sa poule, le second de la dite poule prendra sa place. Si les 2 équipes finissant 1er et 2ème de la poule ne peuvent accéder en D4 pour une raison quelconque, une équipe de D4 sera repêchée automatiquement).

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable: Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable : Bernard DELORME

REFERENT D5

Responsable : André GALLICE

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU

Le tirage des ¼ de finale et ½ finale des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER aura lieu le 12 Mars 2020 à partir de 18h30 dans les locaux du magasin BADO SPORT 2000 dans la zone Pole 2000 à ST PERAY. Les Clubs qualifiés sont cordialement invités.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Denis GLANDU

CHAMPIONNAT :

La rencontre ASPTT VALENCE / AS SFAM du 17/02/2020devient AS SFAM / AS PTT VALENCE le 23/04/2020 suite au forfait de début de saison de l'AS PTT VALENCE. Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'AS PTT VALENCE. (Règlements).

CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :

Tirage effectué par la commission :

VALENCE MEDICAL / RHONE CRUSSOL 07 le 06/04/2020 à 20h30.
AME SPORT / AS SFAM le 06/04/2020 à19h30.
FC PEAGEOIS / FLGG le 09/04/2020 à 20h.
AS LE PIC / FC CHABEUIL le 10/04/2020 à20h.
Pas de prolongation, tirs au but direct. En challenge.

VETERANS

Responsables : André GALLICE / Stéphan MONTALBANO

FUTSAL :

Responsable : Stéphan MONTALBANO

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeunes

PROCES- VERBAL N°27

REUNION DU 14 /02/2020

Présents : Roselyne LAULAGNET, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Sébastien DESCHAMPS, Flavie CHANAS, Robert ASTIER

ENTENTES

Responsable :
Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :
Robert ASTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- MONTVENDRE
  U 9 le 28/03/2020
  U 11, U 13 le 29/03/2020

- RHONE CRUSSOL
  U 11 le 21/05/2020
  U 13 le 23/05/2020

CATEGORIE U 7 et U 9

Responsable :
Thomas FUSTIER- Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les coordinateurs doivent envoyer rapidement la fiche planning

Fiches planning reçues :

- U 9 : 1, 3, 4, 8, 9, 10, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23,25, 26,27, 28, 29, 32
- U 7 : 2, 4, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 20, 22

Prochains plateaux
14 mars 2020

CATEGORIE U11

Responsable : Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Calendriers Phase PRINTEMPS :
Les calendriers de la Phase PRINTEMPS sont en ligne sur le site du District. Ils sont disponibles sous Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

Feuilles de matchs manquantes du 15/02/2020, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€):

Promotion :
Poule B: BG LES VALENCE FC.
Poule C: PORTES LES VALENCE FC.
Poule D: CHOMERAC ENT, OL CENTRE ARDECHE.

Espoirs :
Poule A: SALAISE FC.
Poule B: ST ROMAIN DE SURIEU AS.
Poule F: AS VALENSOLLES.
Poule G: ASF PIERRELATTE.
Poule I: ST RESTITUT.

Bourgeons :
Poule A: CHANAS FC.
Poule B: VILLEVOCANCE AS.
Poule I: AS VERNOUX
Poule K: SC MELAS LE TEIL.
Poule L: FC VALDAINE.
Poule M: ASF PIERRELATTE.
Poule O: AS LES VANS.

Prochains Rendez-vous U11 :
Samedi 14 Mars 2020.

CATEGORIE U13

Responsables : Sébastien DESCHAMPS – Thomas FUSTIER-
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Equipes qui participent au Critérium Ligue
Les 2 premières de chaque poule D 1
DAVEZIEUX, SARRAS SAINT VALLIER, OLYMPIQUE VALENCE, US MONTELIMAR, OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE, FC MONTELIMAR, La 2ème phase du championnat débutera le 14/03/2020
Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs

Coupe Festival U 13 Pitch
La demi – finale aura lieu le 7 mars
Le tirage a été effectué par Dominique D'AGOSTINO en présence des clubs de CROIX DU FRAYSSE, US MONTELIER, FC MONTELIMAR, OLYMPIQUE VALENCE, Roselyne LAULAGNET et Thomas FUSTIER

Les matchs sont disponibles sur le site rubrique coupe ou footclubs

Coupe Charles ANDRE
Le tirage a été effectué par Thibault FOURNEL (salarié) en présence des clubs de CROIX DU FRAYSSE, US MONTELIER, FC MONTELIMAR, OLYMPIQUE VALENCE, Roselyne LAULAGNET et Thomas FUSTIER
Le prochain tour aura lieu le 7 mars à 14h30
Le premier club nommé organise le plateau
Les premiers de chaque plateau seront qualifiés pour la demi- finale

COUPE CHARLES ANDRE U13 - 3e TOUR

Samedi 7 Mars à 14h30 - 1 qualifié par plateau

POULE 1	POULE 2
AS SUD ARDECHE 5	US MOURS 3
OL. VALENCE 4	OL. VALENCE 5
FC EYRIEUX EMBROYE 1	CHATEAUNEUF DU RHÔNE 1
OL. RHODIA 5	AS VEORE MONTOISON 1

POULE 3	POULE 4
AS VALENSOLLES 1	AS ROIFFIEUX 1
ESP. HOSTUN 1	US VAL D'AY 2
ES BOULIEU 1	OL. VALENCE 3
	BOURG ST-ANDEOL 2

CATEGORIE U15

Responsable
Flavie CHANAS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations Championnat D 4

Pour assurer l'équité sportive afin que toutes les rencontres soient dirigées par un arbitre officiel, après accord entre les commissions Jeunes et Arbitres, il est décidé que la journée 5 du 4 avril (finale festival U 13) est avancée au 21/03/2020

Attention
Certaines équipes sont encore en coupe
Les matchs concernés seront reportés,

Coupes Gilbert PESTRE et Jean Pierre QUINTIN

Prochains tours
21 mars, 11 avril, 8 mai et finale le 30 mai

CATEGORIE U15 à 8

Responsable
Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U12 FEMININES à 8

Responsable :
Olivier BARD - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Gestion U12F :
Le calendrier de la pratique U12 Féminines est à en ligne.

Feuilles de matchs manquantes du 15/02/2020, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€):
- AS CORNAS,
- SARRAS ST VALLIER ENT.

Prochains Rendez-vous U12F :
Samedi 14 MARS 2020.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable :
Roselyne AULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à la Commission des Jeunes pour le lundi midi

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable
Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff

Temps de jeu : 2 mi-temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

Peuvent jouer en U 18 : les U 18, U 17, U 16 et U 15

Les clubs doivent utiliser la FMI

CATEGORIE U18

Responsable :
Claude BRESSON - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Penser à effectuer vos demandes de modifications de jours ou d'horaires suffisamment à l'avance.

Les accords ou refus doivent être impérativement donnés pour le 12ème jour avant la date de la rencontre

Catégories d'âge
En U18 peuvent participer en nombre illimité les U18, U17 et U16
Les U15 n'ont pas le droit de jouer en U18

Informations championnat
Pour assurer l'équité sportive afin que toutes les rencontres soient dirigées par un arbitre officiel, après accord entre les Commissions des Jeunes et des Arbitres, il est décidé que la dernière journée de championnat

- en D1 et D2 se jouera le samedi 16/05/2020 à 18h
- en D3 et D 4 se jouera le 23/05/2020 à 18h

Les clubs ont la possibilité de modifier l'horaire après accord préalable entre les 2 clubs

Coupe VIVIER BOUDRIER
Prochains tours
21 mars, 11 avril, 8 mai, 21 mai et 30 mai

FUTSAL

Responsable :
Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

FINALES 26/07 du 29 Février à Bourg de Péage (Espace Vercors)
Equipes qualifiées :

- U13G: AS BERG HELVIE 1, MONTELMAR FC 1, PIERRELATTE 1, VALENCE OL 1, VALENCE OL 2, VALLIS AUREA FOOT 1.

- U15F : PAF AOUSTE 1, MONTMIRAL PARNANS 1, NORD DROME ES 1, AS ST ROMAIN DE SURIEU 1, VALENCE OL 1, VALENCE OL 2.

- U15G : US DAVEZIEUX US 1, US DAVEZIEUX 2, ESP HOSTUN 1, MONTELIMAR FC 1, PIERRELATTE ASF 1, VALLIS AUREA FOOT 1.

- U18G : GF HERMITAGE TOURNON 1, MONTELIMAR FC 1, MONTELIMAR US 1, PORTES VALENCE FC 1, OL RHODIA 1, VALLEE JABRON US 2.

Documentation Futsal Jeunes

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter OBLIGATOIREMENT avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le support de suivi du déroulement du plateau, et le règlement sportif des compétitions.

Déroulement des plateaux

Il est rappelé que les plateaux Futsal Jeunes sont des compétitions officielles, et qu'à ce titre les contrôles des licences sont effectués avant le début des plateaux. A l'identique de la pratique plein-air, les clubs doivent présenter une liste de licenciés issue de Footclub ou bien se munir d'un support de l'application Footcompagnon pour la vérification de la qualification des joueurs présentés.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Les rencontres sont en ligne sur les agendas des clubs. Les clubs y trouveront les informations concernant leur convocation.

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 27

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 07 & 08/03/2020

- D2 : NOEL Thierry
- D3 : PLANTEGENET Emmanuel

INFORMATION

LA C.D.A. souhaite un prompt rétablissement à l'arbitre Vivien GARNIER, suite à son problème de santé.

COUPES U15 - U18 & FEMININES

Il est rappelé qu'en Coupe U15 – U18 et FEMININES, il y'a pas de prolongations en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire. Vous devez procéder directement à la séance de tirs aux buts.
Des erreurs ont encore été commises le week-end précédent.

FRAIS DES ARBITRES - 1/8 DE FINALES COUPES RENE GIRAUD & XAVIER BOUVIER -

L'Arbitre Central et l'Assistant n°1 sont réglés par le club recevant et l'Assistant n°2 par le club visiteur.

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES - JEUNES & ADULTES -

- Toute exclusion (y compris suite à 2 avertissements), tout incident ou toute faute technique doivent se déclarer UNIQUEMENT sur un imprimé spécifique (documents à télécharger sur le site du District dans la rubrique « DOCUMENTS» « ARBITRAGE »

- En fin de rencontre, merci de demander aux deux capitaines ou aux deux éducateurs (tous les deux présents) dans votre vestiaire, de bien vouloir vérifier l'historique la FMI avant de cloturer

TERRAIN SYNTHETIQUE

La C.D.A. Demande à tous les arbitres Adultes et Jeunes d'être très vigilant lors de la vérification de l'équipement, notamment lorsque la rencontre se joue sur un terrain synthétique : **Nous rappelons que les paires de chaussures à crampons vissés sont formellement interdites.**

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THEORIQUES – ARBITRES ADULTES -

Dernière date pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques :
Le Vendredi 13 mars 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

EQUIPEMENT DES JOUEURS

Vous trouverez ci-dessous les dispositions relatives à la Loi 4 (équipement des joueurs) donc l'application est OBLIGATOIRE, quelle que soit la compétition.

Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches.
- un short.
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

L'arbitre peut autoriser le port du collant à condition que celui-ci soit de la même couleur que le short pour l'ensemble de l'équipe (période hivernale).

Par contre, **le port du cache-cou est STRICTEMENT interdit** car dangereux dans le cas où un joueur retient son adversaire (risque d'étranglement).
Le ruban adhésif ou "tip-top" placé sur les chaussettes pour tenir le protège-tibia est toléré en compétitions Drôme-Ardèche même si la couleur est différente.
Le sous-pull doit être OBLIGATOIREMENT de la même couleur que la couleur principale de la manche du maillot (ex : bleu/bleu).
Le port des gants est autorisé pour les gardiens et les joueurs.

EXCLUSION TEMPORAIRE (CARTON BLANC)

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

PRECISIONS (cas concret) :

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge).
  De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu.
A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès.
De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1er juillet 2019.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE
L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs *(partenaires et adversaires)* soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu *(Le ballon touche le sol)*. Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite *(pas forcément par le même joueur).*

PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet *(2ème ballon sur le terrain, joueur blessé…)*, la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur *(partenaire et adversaire)* qui a joué le ballon.

- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu *(l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse)*, le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.

- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

- Nous vous rappelons que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre, au minimum **une heure avant le coup d'envoi** de celle-ci.

- Il est impératif de **CONSULTER** les vendredis soirs et les samedis matins le SITE INTERNET DU DISTRICT afin de prendre connaissance des dernières informations, surtout en période hivernale.

- Lors d'une annulation de match pour **intempéries**, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés UNIQUEMENT à l'adresse **: arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, **qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateurs/tuteurs et la permanence.**
Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres afin d'éviter tout déplacement inutile des Observateurs.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).
Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est- à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être justifiées par un retour à l'adresse émail de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée. Le règlement intérieur sera appliqué.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans la rubrique :
« PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

- **FEVRIER 2020**
  - Samedi 29 février :
  Formation continue des arbitres U15 et U18 (stade synthétique à CRUAS)

- **MAI 2020**
  - Vendredi 15 mai :
  Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

- **JUIN 2020**
  - Lundi 22 juin :
  Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

DESIGNATIONS ARBITRES & OFFICIELS - PLATEAUX FUTSAL

U13 – U15 – U18 Garçons & U15 Filles du Samedi 29 février 2020

Samedi 29/02/2020 - MATIN (Présence 8H45)					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BOURG DE PEAGE (Gymnase 2 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	VITRY Cédric	SEMPERE Guillaume	KHEBIBECHE Yanis	DELORME Bernard BETTON Bernard	U 13 Garçons
BOURG DE PEAGE (Gymnase 1 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	GELIBERT Jean-Christophe	YANIK Nazmi	DUPONT Yanis	CHANAS Flavie BORDERAIS Jean-Pierre	U 15 Filles

Samedi 29/02/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30)					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BOURG DE PEAGE (Gymnase 2 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	GELIBERT Jean-Christophe	YANIK Nazmi	DUPONT Yanis	GALLICE André KERDO Joël	U 15 Garçons
BOURG DE PEAGE (Gymnase 1 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	VITRY Cédric	SEMPERE Guillaume	KHEBIBECHE Yanis	BRESSON Claude AYDIN Cengiz	U 18 Garçons

Encadrement : **LAULAGNET Roselyne – ASTIER Robert – AUBERT Philippe – BETTON Bernard – D'AGOSTINO Dominique – PALOMO Diégo – POMMIER Michel**

- Repas midi : Le club support fournit le casse-croûte.
- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement
  Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 10 m et 9 m pour les U13)
  Carton Jaune = 2 minutes dehors

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation concernant les jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 est programmée :

Le Samedi 29 février 2020, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CRUAS)

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

Atelier physique

- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Informations diverses et bilan général
- Clôture de la matinée de formation

Ci-dessous la liste complète des JAD

(Les personnes ayant assistées à la réunion du samedi 22 Février 2020 à DAVEZIEUX ne sont pas concernées)

BONHOMME	Adrien
BOUAFFAR	Matthéo
BRUYERE	Cédric
CELLIER	Tao
CHAVES	Hugo
CHAZALON	Émilien
DARDON	Maxime
DE FABRITUS	Jolhan
DELUBAC	Cassandra
DESCOURS	Thomas
DUSSAUD	Romain
EL HARRANE	Kamal
FRAISSE	Matéo
GAUCHET	Kenzo
GOULARD	Noa
HATTACH	Imad
JOUAN	Benjamin
KHALDI	Mourad
LAMPIN	Lucas
LAMY	Félix
LAURENT	Jérémy
LYVER	Sébastien
MAGNET	Dorian
MARTIN	Sarah
ROCHE	Enzo
ROUX	Kantin

ROZEL	Evann
SARDA	Daphné
TALAS	Timothé
TILLY	Timmo
TISSERON	Clément
VALLOS	Romain
VARLOUD	Mathis
VERT	Florian
YESILTERE	Dursun

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2019/2020 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.
Cet avis tient lieu de convocation.

CERTIFICATS MEDICAUX

La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, vous devez en parallèle prendre contact avec la commission.

FMI - MATCH NON JOUE

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un Mail au District et appeler la permanence du week-end.

COURRIERS DES ARBITRES

- AMROUNE Samir : Rapport sur la rencontre D 5 du 16/02/2020, lu et noté
- MARTIN-GARIN Yann : Justificatif d'indisponibilité tardive du 17 au 28/02/2020, lu et noté
- GOMES David : Courriel sur une exclusion en Foot Diversifié du 17/02/2020, lu et noté
- EL HASSOUNI Brahim : Rapport circonstancié de la rencontre D 4 du 16/02/2020, lu et noté
- JOLIVALT Clément : Certificat Médical, lu et noté, bon courage et prompt rétablissement
- LE JEUNE Alan : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MIGUEL David : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MAGNET Dorian : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CHOCRAUX Nicolas : Changement d'adresse postale, lu et noté
- ZERGUIT Mohamed : Rapport circonstancié de la rencontre D 3 du 23/02/2020, lu et noté
- BAUDUIN Sylvain : Courriel sur un avertissement en Coupe R. GIRAUD du 23/02/2020, lu et noté
- CALATAYUD Renaud : Rapport circonstancié de la rencontre D 3 du 23/02/2020, lu et noté
- JOUAN Benjamin : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement

COURRIERS DES CLUBS

- A.S. ST JULIEN EN CHALENCON : Demande d'arbitre en D5 du 08/03/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- U.S. ST MARTINOISE: Demande d'arbitre en D5 du 08/03/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- F.C. LA VALDAINE : Courriel sur la rencontre U15 D3 du 15-02-2020, lu et noté
- U.S. ST GERVAIS / ROUBION : Courriel sur la prestation de l'arbitre en D4 du 16/02/2020, lu et noté, remerciements, nous transmettons votre message à l'intéressé
- J.S. LIVRON : Demande d'arbitre en D5 du 19/04/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT